

Observation 80 du 01/03/2023

Madame le commissaire enquêteur

Je m'associe aux critiques concernant le délai excessivement long de mise en ligne des contributions.

Il ne permet pas une correcte information du public, qui nourrit ses réflexions à la lecture des contributions favorables ou défavorables au projet.

Ainsi, il est porté atteinte aux deux principes d'information et de participation du public qui sont la justification d'une enquête publique.

Ajoutons à cela un saucissonnage excessif du dossier rendant très difficile l'accès à l'information, et l'absence d'indication de l'adresse internet pour contribuer, et nous avons là de graves atteintes aux droits du public.

Nous vous demandons d'user de vos prérogatives pour au moins assurer jusqu'à la fin de cette enquête une mise en ligne immédiate (c'est le cas pour les registres dématérialisés, l'administration doit dégager les mêmes moyens car il ne saurait y avoir de différence de traitement entre les enquêtes publiques selon qu'il est fait usage ou pas d'un registre dématérialisé).

J'observe d'ailleurs que les délais de mise en ligne sont très réduits dans d'autres départements, pourtant les fonctionnaires préfectoraux de la VIENNE ne sont pas moins aptes à faire de même.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FAEV